

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 11, N° 34
le 28 septembre 1983

Services de réseaux à valeur ajoutée dans des applications bibliographiques 1

Entrée du nouveau chef de l'opposition à la Chambre des communes 2

Deux ententes signées avec la France . . 3

Aide du Canada à l'Inde pour la production d'huiles comestibles 3

La situation au Liban 4

Accords d'exploration dans la vallée du Mackenzie 4

Comité chargé d'examiner le cas d'immigrants illégaux 4

Conférence internationale sur les industries alimentaires coopératives . . 5

Une méthode révolutionnaire 5

Du papier pour le bétail 5

Centre d'observation et d'interprétation marine à la pointe Noire 6

Une école canadienne ouvre ses portes à Hong Kong 6

Des Québécois aux vendanges 6

La chronique des arts 7

Jeu de 2 500 questions 8

Nouvelles brèves 8

Services de réseaux à valeur ajoutée dans des applications bibliographiques

Les essais de réseaux d'information (iNet), mis sur pied par le Réseau téléphonique transcanadien, association réunissant les neuf compagnies de téléphone réglementées aux niveaux fédéral et provincial, tiennent maintenant à leur fin. Depuis juillet 1982, un groupe de bibliothèques canadiennes, coordonné par la Bibliothèque nationale du Canada, constituant le Groupe de services bibliographiques, a commencé à faire l'essai des applications bibliographiques d'une technologie nouvelle.

Les installations du réseau iNet ont permis d'utiliser les ordinateurs de façon quasi universelle, grâce à des services à valeur ajoutée offerts par le réseau, tels que l'accès multiple aux bases de données rendu possible par des procédures d'accès simplifiées, les répertoires de bases de données et le courrier électronique. Comme tels, les essais iNet ont constitué une application d'avant-garde du concept de l'interconnexion des systèmes ouverts.

Même si l'évaluation officielle des applications bibliographiques mises à

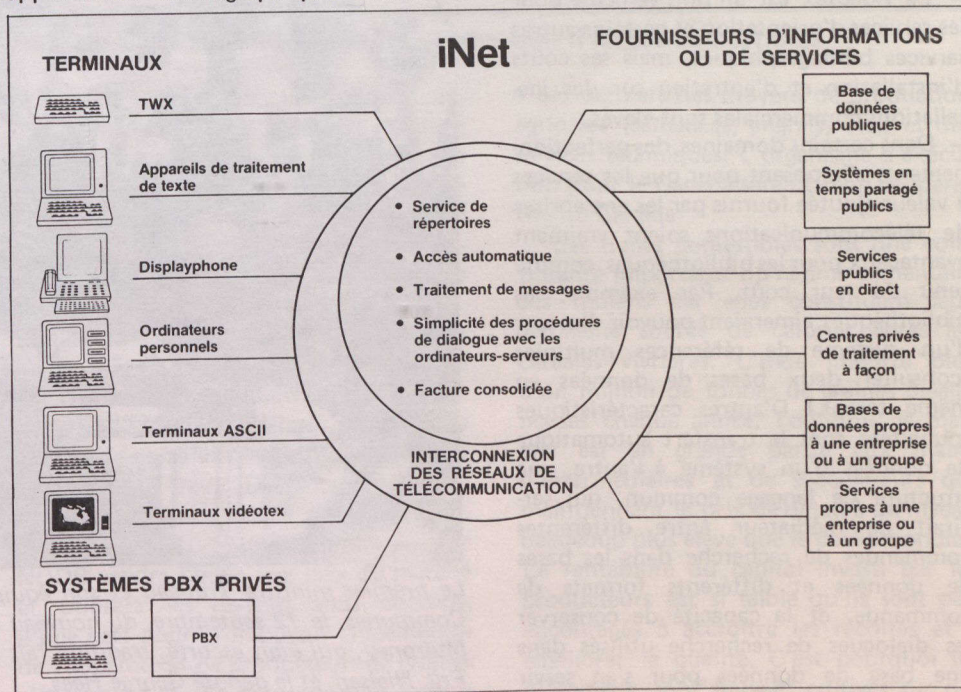
l'épreuve lors des essais ne doit pas être terminée avant l'automne de 1983, les membres du Groupe de services bibliographiques estiment que les résultats préliminaires sont les suivants :

— Les participants ont acquis une expérience appréciable dans l'utilisation de types différents de techniques nouvelles employées en conjonction l'une avec l'autre.

— Un réseau de bibliothèques basé sur le concept de l'interconnexion des systèmes semble techniquement réalisable.

— Divers systèmes de bibliothèque peuvent être rendus accessibles aux utilisateurs de réseaux au moyen d'une simple interface X.25 permettant l'accès à de multiples bases de données par un seul terminal.

— Les utilisateurs qui pourraient avantageusement tirer parti des services à valeur ajoutée, tels qu'ils existent à l'heure actuelle, sont ceux qui consultent peu souvent un grand nombre de bases de données ou qui consultent fréquemment et successivement quelques bases de données.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

— Le degré de décentralisation des données désirable dans un réseau de bibliothèques varie selon l'application. Tant pour le prêt entre bibliothèques que pour la tenue de catalogues, les utilisateurs ont tendance à faire des recherches dans des bases de données combinées avant de consulter les bases de données d'une seule bibliothèque.

— Il y a une limite au nombre de bases de données qui peuvent être consultées sans que les coûts de la main-d'œuvre augmentent au point où il n'est plus avantageux, sur le plan financier, d'utiliser les données d'autres organismes. Il semble donc qu'au niveau national il reste seulement quelques bases de données qui seront grandement utilisées par tous et plusieurs autres bases de données qui seront grandement utilisées par quelques-uns.

— Les formats de messages normalisés montés sur un service de courrier électronique pour le prêt entre bibliothèques ont été appréciés, particulièrement par les bibliothèques dont le nombre de messages est élevé.

— Il y a un besoin manifeste de systèmes d'emploi simple pour l'utilisateur.

— Un répertoire de services efficace est une caractéristique utile d'un réseau à valeur ajoutée. Lorsque le nombre de bases de données est considérable et augmente rapidement (au cours des essais sur le terrain, le réseau iNet en comptait 350), les utilisateurs occasionnels ont besoin d'aide pour trouver la base de données qui convient le mieux à leurs besoins d'information particuliers.

— Le vidéotex est un bon véhicule pour les services d'orientation et certains autres services bibliographiques, mais ses coûts d'installation et d'entretien sur des installations commerciales sont élevés.

— Dans certains domaines, des perfectionnements s'imposent pour que les services à valeur ajoutée fournis par les entreprises de télécommunications soient vraiment avantageux pour les bibliothèques, compte tenu de leur coût. Par exemple, les bibliothèques aimeraient pouvoir disposer d'un système de références multiples (consulter deux bases de données en même temps.) D'autres caractéristiques souhaitées sont le transfert automatique de données d'un système à l'autre, une structure de langage commun, qui servirait de médiateur entre différentes commandes de recherche dans les bases de données et différents formats de commande, et la capacité de conserver les dialogues de recherche utilisés dans une base de données pour s'en servir

dans une autre. Plusieurs de ces caractéristiques existeront dans des logiciels qui seront mis sur le marché plus tard.

Projets d'avenir

Après avoir expérimenté pendant toute l'année dernière l'utilité des services à valeur ajoutée fournis par des entreprises de télécommunications, le Groupe de services bibliographiques estime qu'à l'avenir la recherche et les améliorations devraient s'orienter vers la continuation de l'utilisation et de l'évaluation quant au rapport coût/avantages des services à valeur ajoutée actuels et éventuels des entreprises de télécommunications, et vers la mise sur pied de logiciels prenant en charge certaines fonctions, afin de permettre aux bibliothèques soit d'acheter les services d'entreprises, soit de mettre en application certains logiciels sur leur propre matériel. Par conséquent, les projets d'avenir peuvent être résumés par la formule du réseau iNet, mais sans être limités à celui-ci.

Les essais de marché iNet (appelés iNet 2 000) ont débuté à l'été 1983 et expérimenteront les tarifs d'utilisation de services de télécommunications à valeur ajoutée. Parmi les membres du Groupe de services bibliographiques qui ont participé aux essais sur le terrain,

quelques-uns, sinon tous, prendront également part aux essais de marché, en tant que prestataires ou utilisateurs d'information, afin d'étudier le rapport coût/avantages des plans de tarifs des essais et des logiciels qui seront bientôt mis sur le marché.

La Bibliothèque nationale non seulement participe aux essais de marché iNet, mais travaille à la définition de protocoles d'application normalisés basés sur le concept de l'interconnexion des systèmes ouverts et à la mise au point d'un logiciel générique correspondant qui sera éventuellement mis à la disposition des bibliothèques et bibliothécaires. Ce logiciel pourra être adapté à l'utilisation dans des micro-, mini et gros ordinateurs. Le logiciel en voie d'élaboration incorporera la création et la transmission de messages d'emprunts entre bibliothèques par l'entremise de services de courrier électronique avec extension éventuelle aux services de télex et de télétex, et le logiciel nécessaire pour la transmission en direct d'un système à l'autre des notices MARC. Si les ressources le permettent, ces perfectionnements seront suivis en 1983 de programmes de messages de demande de documents bibliographiques et de programmes servant à l'application d'un langage de commande commun.

Entrée du nouveau chef de l'opposition à la Chambre des communes



Le premier ministre Trudeau et son équipe ont accueilli par une ovation l'entrée aux Communes, le 12 septembre, du nouveau chef du parti progressiste-conservateur, Brian Mulroney, qui était escorté, tradition fait loi, par le leader de l'opposition en Chambre, Erik Nielsen, et le député George Hees.

Deux ententes signées avec la France

Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a signé, le 11 juillet à Paris, deux accords de coopération France-Canada qui augmenteront le financement public conjoint dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle.

La première entente permettra aux coproductions de télévision d'obtenir les mêmes avantages et subventions gouvernementales que le cinéma dans les deux pays simultanément. Jusqu'ici, une production à fort contenu canadien n'avait pas droit à l'aide de la France, et vice-versa.

Cette entente a été signée avec M. Georges Fillioud, secrétaire d'État français aux Communications. Une entente semblable avait été signée le 31 mai dernier au sujet des coproductions cinématographiques.

Le second accord, paraphé par M. Fox et M. Jack Lang, ministre délégué aux Affaires culturelles, permettra la création d'un fonds de près de deux millions de dollars pour subventionner des films coproduits par la France et le Canada. Un maximum de quatre films pourront bénéficier de ce fonds annuellement.

Selon M. Fox, cette entente augmentera le nombre de productions jusqu'ici réalisées et représente un avantage notable pour le Canada, parce que, « si les intérêts canadiens et français se mettent ensemble, le film acquerra à la fois la nationalité canadienne et française ». Concrètement, ce statut signifie que le film coproduit « répondra ainsi aux exigences du CRTC et bénéficiera des programmes d'aide de l'État français ».

Citant les cas de deux films tournés en coproduction pour le grand écran, *Louisiane* et *Le Sang des autres*, M. Fox a dit espérer obtenir le même succès du côté télévisuel. Des films tels que *Maria Chapdelaine* et *Les Plouffe*, tournés en français, ainsi que *Quest for Fire* et *Atlantic City*, tournés en anglais, ont aussi été financés conjointement.

Trois productions importantes sont actuellement en cours de tournage, une autre a commencé en août et six autres sont à l'état de négociations. Ces productions coûteront environ 58 millions de dollars, 46 p. 100 des coûts étant assumés par des fonds canadiens et 54 p. 100 par des fonds français.

M. Lang a précisé que le cinéaste français Guy Béart étudiait la possibilité de demander une subvention, dans le cadre



M. Francis Fox (à gauche), ministre fédéral des Communications, en compagnie de M. Jack Lang (à droite), ministre français délégué aux Affaires culturelles, lors de la signature des accords.

de cette nouvelle entente, pour produire *Les années folles*, et que Bertrand Tavernier ferait de même pour le financement de *La sœur perdue*.

« Nous tentons maintenant d'en arriver au même succès dans le domaine de la télévision que celui obtenu au cinéma, et c'est pourquoi nous avons signé ce traité de coproduction avec la France », a commenté M. Fox.

Afin d'être classé coproduction, tout film doit présenter une participation

minimale de 20 p. 100 de chaque partie et, au niveau canadien, dans les secteurs de la création artistique, de la nationalité des comédiens et de l'équipe technique.

Le ministre des Communications s'est dit persuadé qu'avec ces nouveaux accords le nombre de coproductions augmentera, ainsi que la qualité de celles-ci. Il estime que les accords représentent un déblocage et un nouvel apport au rapprochement canado-français, tel que promu dans son livre blanc.

Aide du Canada à l'Inde pour la production d'huiles comestibles

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé le 15 juillet que le Canada aiderait le gouvernement de l'Inde à relever le niveau de nutrition de ses habitants grâce à un projet destiné à accroître la production d'huiles comestibles.

Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada octroiera en effet 66,5 millions de dollars sous forme d'huile de colza et d'assistance technique au National Dairy Development Board (NDDDB) de l'Inde; cette aide sera échelonnée sur une période de quatre ans. Le NDDDB vendra l'huile aux prix du marché et utilisera les revenus ainsi obtenus, d'une part pour promouvoir la formation de coopératives de producteurs de graines oléagineuses et, d'autre part, pour fournir

à ces derniers des moyens de production agricoles (semences, engrais, etc.) et des services techniques. L'organisme d'exécution pour le Canada sera l'Union coopérative du Canada.

Les huiles comestibles sont une composante importante du régime alimentaire des Indiens car elles constituent leur deuxième source de calories après les céréales vivrières. L'Inde importe plus d'un million de tonnes de graines oléagineuses chaque année. Toutefois, le marché est en grande partie aux mains d'intermédiaires et de spéculateurs qui maintiennent le prix de détail à un niveau beaucoup plus élevé que le cours mondial. La rentabilité du capital investi par les producteurs est si faible qu'ils sont peu encouragés à accroître les récoltes et à améliorer la qualité. C'est pourquoi les oléagineux sont souvent cultivés sur des

terres à faible rendement au moyen de techniques désuètes, situation qu'il convient de redresser. Le gouvernement indien a ainsi entrepris d'y remédier en se fondant sur un programme qui a été élaboré par le NDDB et a permis d'augmenter la production laitière dans tout le pays.

À l'aide de fonds provenant de la vente de l'huile de colza canadienne, le NDDB organisera les producteurs en coopératives de village dans trois des principaux États producteurs d'oléagineux. On veut ainsi favoriser la production de graines d'arachide, de fèves de soya, de graines de colza, de graines de moutarde, de graines de coton et de noix de coco. En 1990, les producteurs membres devraient être en mesure de fournir suffisamment de graines oléagineuses dans le cadre du projet pour que celui-ci devienne autonome et entraîne une stabilisation des prix.

Les principaux bénéficiaires du projet sont les 100 000 producteurs de graines oléagineuses qui sont appelés à faire partie des futures coopératives. Les avantages seront particulièrement intéressants pour les femmes, qui seront encouragées à participer aux programmes de formation organisés dans le pays même.

La situation au Liban

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé, le 1^{er} septembre, que le gouvernement canadien suit avec beaucoup d'attention et de préoccupation l'évolution récente de la situation au Liban, caractérisée par un regain de violence. Le Canada déplore les nombreuses pertes de vie enregistrées et souhaite que les efforts de médiation en cours portent fruit. Le gouvernement considère que les appels du président Gemayel à un dialogue national entre tous les Libanais constituent la voie la plus sûre pour sortir de l'impasse actuelle et renforcer l'autorité du gouvernement libanais.

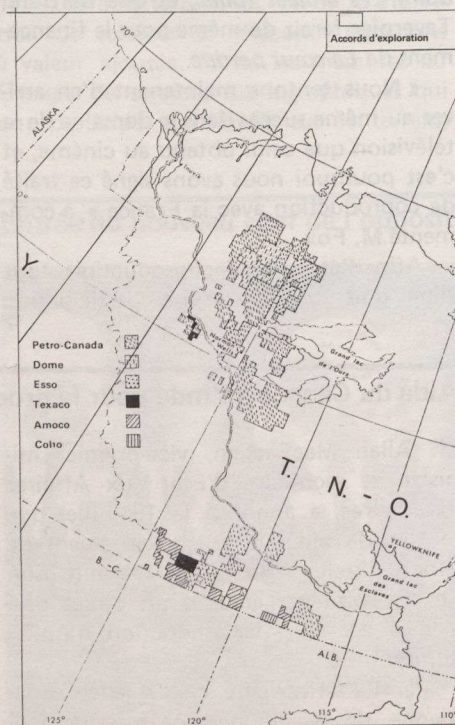
Le gouvernement canadien est en consultations étroites avec d'autres gouvernements concernés, afin de déterminer les meilleurs moyens d'assurer la sécurité des ressortissants canadiens au Liban. Le ministère des Affaires extérieures est en contact avec l'ambassade du Canada à Beyrouth qui n'a été informée d'aucune victime parmi les membres de la communauté canadienne au Liban. Dans la mesure où les conditions locales le permettront, l'ambassade assurera tous les services consulaires possibles aux ressortissants canadiens se trouvant au Liban.

Accords d'exploration dans la vallée du Mackenzie

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. John Munro, a annoncé, le 11 août, la conclusion de 19 accords d'exploration, passés avec des sociétés pétrolières et gazières, et ce, pour des terres situées dans la vallée du Mackenzie. Ces accords marquent la plus importante reprise des activités industrielles dans la région depuis 1914.

Aux termes de ces accords qui mettent en présence six sociétés et qui visent plus de neuf millions d'hectares de terrain, 24 puits seront forés au cours des cinq prochaines années.

Deux comités ont été créés afin de permettre aux résidents de tirer parti, autant que possible, des activités d'exploration. Ces comités, dont les bureaux seront situés à Yellowknife et à Whitehorse, examineront les ressources locales en vue de former du personnel et de stimuler le milieu des affaires. Ils dirigeront également les activités entreprises en ce sens.



Les accords d'exploration ont été négociés avec le concours de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada.

« Ces nombreux projets devraient permettre non seulement de créer des emplois pour les autochtones et les autres résidents du Nord, mais aussi de parvenir aux objectifs fixés dans le domaine de l'autonomie énergétique du Canada », a conclu le ministre.

Comité chargé d'examiner le cas d'immigrants illégaux

M. Lloyd Axworthy, alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé, début août, la formation d'un comité de cinq membres chargé d'examiner le cas d'immigrants illégaux qui demeurent au Canada depuis au moins cinq ans.

Cette étude cas par cas fait partie de l'effort soutenu en vue de régler le problème de l'immigration illégale.

« Ce comité a été formé en vue d'assurer une étude juste et uniforme des cas de résidents de longue date qui ont pris racine au Canada dans le but de leur accorder au pays le statut d'immigrant reçu », a dit M. Axworthy.

Le comité aura son siège à Ottawa, étudiera tous les cas d'immigrants illégaux de longue date qui se présenteront volontairement, ainsi que ceux des immigrants illégaux découverts par les mesures d'exécution de la loi.

Il examinera chaque cas en se fondant sur des considérations qui comprennent :

- la période pendant laquelle la personne a séjourné illégalement au Canada (au moins cinq ans sans aucun statut) ;
- l'absence de condamnation pour des infractions graves ;
- les circonstances ayant amené l'intéressé à décider de devenir illégal et à être demeuré tout ce temps sans statut ;
- les possibilités actuelles et futures de s'établir avec succès et de s'intégrer dans la société canadienne ;
- la présence de parents proches ou éloignés ou l'existence, au Canada, de liens familiaux établis de fait ;
- la situation qui règne dans le pays d'origine du requérant.

Les résidents illégaux pourront présenter eux-mêmes leur demande à un Centre d'immigration du Canada (CIC) ou, de façon anonyme, par l'intermédiaire d'une tierce partie comme un avocat, un député, un représentant d'un organisme confessionnel ou bénévole qui communiquera en leur nom avec les fonctionnaires de l'Immigration. Ces derniers informeront les représentants concernés de la façon de présenter les demandes.

Les demandeurs anonymes, une fois informés qu'une décision favorable a été prise à leur sujet, devront se rendre au CIC qui vérifiera les faits soumis au comité. S'ils sont exacts et que les demandeurs satisfont aux normes régulières de santé et de sécurité, le droit d'établir leur sera alors accordé.

Conférence internationale sur les industries alimentaires coopératives



Les participants à la conférence internationale sur les industries alimentaires coopératives lors d'une assemblée plénière.

Au Centre de conférences d'Ottawa avait lieu, du 22 au 24 août, une conférence internationale sur les industries alimentaires coopératives qui a donné aux participants l'occasion d'examiner les possibilités d'activités conjointes dans les domaines du commerce international, de l'échange de technologies et des techniques de gestion.

Cette conférence, dont l'Agence canadienne de développement international (ACDI) assure la coordination, est orga-

nisée par la Cooperative Union of Canada (CUC), association nationale de coopératives anglophones.

Parrainée par Agriculture Canada, l'ACDI, les Affaires extérieures, Pêches et Océans, et Industrie et Commerce/Expansion économique régionale, la conférence s'est révélée un exemple de collaboration créative entre cinq ministères fédéraux et la CUC. Le Centre de recherches pour le développement international a également été consulté.

Trois grands buts étaient visés : raffermir l'industrie alimentaire dans les pays en développement par des efforts conjoints, examiner les possibilités de coopération industrielle et commerciale avec le Canada et au sein de ces pays, et consolider les mécanismes d'aide et les échanges commerciaux existants.

Cette conférence a réuni cinquante responsables gouvernementaux et cadres de coopératives de vingt-cinq pays en développement ainsi que des représentants de vingt coopératives canadiennes de l'industrie alimentaire.

Les participants ont envisagé divers moyens de s'entraider sur le thème « Le potentiel des coopératives alimentaires dans les pays en développement : vers une interdépendance mondiale ».

Cette initiative du Canada fait suite à la première consultation de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel sur les industries alimentaires, qui a eu lieu en novembre 1981 à La Haye.

Les ateliers et les séances plénières n'ont pas seulement servi de cadre à un échange de vues sur les problèmes mondiaux, mais ils ont aussi donné aux participants l'occasion d'envisager concrètement la réalisation d'activités conjointes dans les domaines du commerce international, de l'échange de technologies et des techniques de gestion. Des visites de coopératives canadiennes de l'industrie alimentaire en Nouvelle-Écosse, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique ont suivi cette conférence.

Une méthode révolutionnaire

Deux biologistes de l'université McGill, M. Irving DeVoe et M. Bruce Holbein, ont découvert une méthode révolutionnaire en matière de dépollution : des molécules capables de reconnaître et d'attirer les métaux les plus dangereux des centrales nucléaires et de l'industrie métallurgique, comme le mercure, le cobalt, l'uranium, le césium et le strontium. Ces aspirateurs microscopiques peuvent capturer les particules les plus infimes en solution — quelques parties par million avec une efficacité surprenante. Ainsi, ces molécules « avalent » 99,999 p. 100 de la radioactivité du cobalt 60, une des scories les plus chaudes des réacteurs nucléaires, permettant ainsi la décontamination de l'eau de refroidissement et la fusion au verre des déchets concentrés.

Faciles à fabriquer, peu coûteuses,

stables, non toxiques, résistantes aux températures industrielles, ces molécules que l'on fixe au verre ou au teflon sont réutilisables indéfiniment ; une augmentation de taux d'acidité ou une décharge électrique leur font relâcher leur moisson métallique. Outre la dépollution, cette découverte peut s'appliquer à l'exploitation de l'eau de mer, au contrôle des effluents industriels, ainsi qu'à la préservation des produits pharmaceutiques et cosmétiques, par l'extraction du fer qu'ils renferment et sans lequel les microbes ne peuvent se reproduire. « En fait, précise M. Holbein, nos molécules peuvent servir partout où il s'agit d'extraire des métaux en solution ».

Les deux chercheurs ont déjà formé trois sociétés, déposé des brevets au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie dans le but de commercialiser d'ici deux ans leur découverte et de conquérir le marché international de la dépollution.

Du papier pour le bétail

Une équipe de l'université de Waterloo (Ontario) a réussi à isoler un champignon microscopique capable de digérer la cellulose à l'état naturel. Elle a ainsi pu concevoir une « centrale biologique » à protéines qui permet, grâce à l'accélération de la croissance de ce champignon, de fabriquer une demi-tonne d'aliments synthétiques en quatre heures, à partir d'une tonne de déchets de bois.

Grâce à cette découverte, on construit actuellement une installation-pilote qui recyclera les déchets solides d'une papeterie et les transformera en aliments pour le bétail.

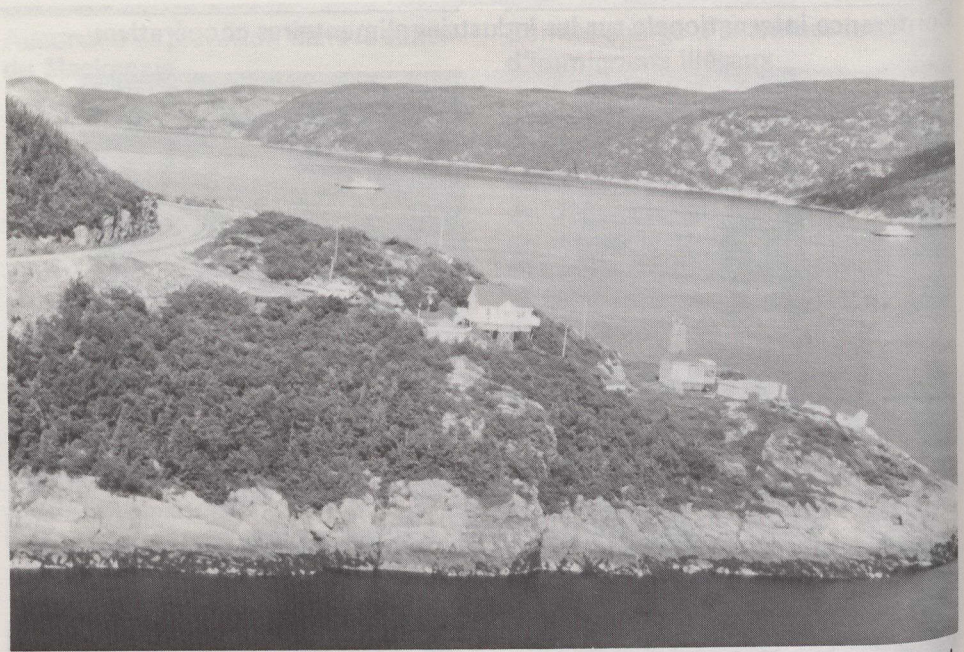
D'autres installations de ce genre pourraient être commercialisées, notamment dans le tiers-monde, où la récupération des déchets végétaux jusqu'ici inutile est promise à un bel avenir.

Centre d'observation et d'interprétation marine à la pointe Noire

M. Charles Lapointe, alors ministre d'État aux Relations extérieures, au nom de M. John Roberts, ministre de l'Environnement, a annoncé, le 29 juillet, la signature, par la Société linnéenne du Québec et Parcs Canada, d'un bail de cinq ans en vertu duquel la Société linnéenne gèrera les propriétés de Parcs Canada situées à la pointe Noire, sur la rive sud de l'embouchure de la rivière Saguenay, face à Tadoussac. Cette entente a permis à la Société linnéenne d'inaugurer, le 2 août dernier, une première halte côtière au pays. La nouvelle vocation de la pointe Noire n'entravera en rien son rôle d'aide à la navigation pour le trafic maritime à l'embouchure du Saguenay.

Les objectifs que la Société linnéenne et Parcs Canada poursuivent dans l'établissement de cette halte côtière sont, d'abord, de sensibiliser le public à l'importance de conserver, dans leur état naturel, les ressources marines remarquables de l'embouchure du Saguenay; et ensuite, de rendre la pointe Noire accessible au public. L'endroit offre une vue exceptionnelle sur le Saguenay et le Saint-Laurent, rendant ainsi facile l'observation des mammifères marins, dont les bélugas, qui abondent dans ce secteur.

Plusieurs points d'observation jalonnent la halte côtière de la pointe Noire,



La halte côtière de la pointe Noire sur la rive sud de l'embouchure du Saguenay (Québec).

dont le balcon de la maison du gardien du phare, d'où le visiteur aura le loisir d'observer le Saguenay, son embouchure, le trafic maritime, le village de Tadoussac et la faune marine et ailée qui fréquente les environs. Cette ancienne propriété de Transports Canada sera dotée en 1984 d'un centre d'interprétation équipé de maquettes, d'expositions et de montages audiovisuels.

L'ouverture de cette halte côtière au Canada permet à la Société linnéenne de

poursuivre ses objectifs de vulgarisation des sciences naturelles et de protection de la nature et de ses ressources, qui lui ont récemment valu le prix du gouverneur général du Canada pour la conservation, décerné par l'Association de l'industrie touristique du Canada.

De plus, la halte côtière de la pointe Noire permettra à Parcs Canada de sensibiliser le public aux raisons qui favorisent la création d'un parc marin national à l'embouchure du Saguenay.

Une école canadienne ouvre ses portes à Hong Kong

Un groupe d'hommes d'affaires canadiens et chinois ont mis sur pied, à Hong Kong, une école qui offrira les cours de treizième année et bénéficiera des services d'inspection du ministère ontarien de l'Éducation.

Selon Henry Ching, l'un des copropriétaires de l'établissement, la Canadian Overseas Secondary School est la première école canadienne qui ouvrira ses portes à Hong Kong.

Le niveau d'enseignement

L'établissement offrira des cours de treizième année, pour commencer, mais ses propriétaires espèrent pouvoir accueillir plus tard les élèves de douzième année.

Les enseignants, le personnel et le matériel didactique seraient canadiens.

L'école s'adresse d'abord aux élèves de l'Extrême-Orient qui désirent s'inscrire à des universités canadiennes après leur école secondaire.

En Ontario, les élèves qui ont terminé les quatre années habituelles de l'école secondaire peuvent s'inscrire aux collèges communautaires, à condition de faire une année supplémentaire au secondaire, la treizième année, avant d'entrer à l'université.

L'inspection pédagogique

Un porte-parole du ministère ontarien de l'Éducation, M. Robert Hunter, a affirmé que le ministère assurera l'inspection pédagogique de l'école environ trois fois par année, inspection qui se fera entièrement aux frais de l'école.

Le programme d'études offert aux élèves de Hong Kong sera le même qu'en Ontario et répondra aux normes provinciales. Cette inspection permettra à l'école de décerner, à ceux qui réussiront, le diplôme de treizième année.

Selon M. Hunter, il n'est pas rare que

le ministère assure l'inspection d'écoles à l'étranger, comme cela se passe déjà depuis une quinzaine d'années dans une école suisse. On fera aussi l'inspection d'une école qui ouvrirait ses portes en Malaisie, au printemps dernier.

Des Québécois aux vendanges

D'ici la fin du mois de septembre, 400 Québécois iront participer aux vendanges en France à la suite d'une invitation du « Club des 4 vents », un organisme français mandaté par le ministère du Travail de ce pays. Ce programme d'échanges entre le Québec et la France, auquel participent une centaine de viticulteurs, permettra aux travailleurs d'obtenir un revenu d'appoint au cours de leur séjour dans ce pays. Une centaine de Français participeront, pour leur part, à la cueillette des pommes dans la région de Rougemont.

Les loyalistes au Musée national de l'Homme

Suite à la guerre de l'Indépendance américaine, quelque 40 000 loyalistes quittent la nouvelle république américaine pour s'établir dans l'est du Canada où ils peuvent rester au sein de l'Empire britannique. Deux siècles plus tard, le Musée canadien de la guerre, division du Musée national de l'Homme, commémore l'arrivée et l'établissement de ces réfugiés politiques en présentant une exposition

itinérante intitulée *Les loyalistes*. L'exposition nous montre, à l'aide d'armes, d'uniformes, de fourniments, d'objets domestiques, de meubles et d'œuvres d'art, le rôle des corps provinciaux loyalistes durant la guerre coloniale ainsi que lors de leur installation, par la suite, en Amérique du Nord britannique après la signature du Traité de Paris en 1783.

Les loyalistes, en exode vers le Canada, connaissent de nombreuses épreuves et font d'immenses sacrifices matériels. Environ 20 000 d'entre eux se fixent en Nouvelle-Écosse et près de 14 000 s'installent au Nouveau-Brunswick. De plus petits groupes s'établissent à Terre-Neuve, à l'île Saint-Jean (l'île du Prince-Édouard) et dans l'île du Cap-Breton. Environ 6 000 loyalistes trouvent refuge dans la province de Québec. Certains s'arrêtent dans les parties déjà colonisées de la province, mais la majorité se rend dans les zones occidentales inhabitées. Cette région deviendra plus tard le Haut-Canada, puis l'Ontario.

Partout où ils s'installent, les loyalistes contribuent au développement de l'héritage national du Canada. Leurs traditions politiques empreintes de fédéralisme, de démocratie et de gouvernement représentatif se greffent sur le système social et politique existant pour créer une nation distincte et tout à fait différente de celle qu'ils ont été forcés de fuir.

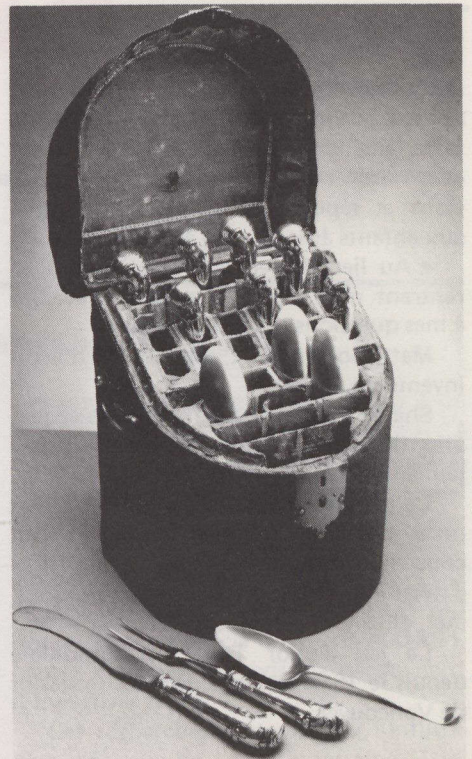
En préparant *Les loyalistes*, le Musée



Une figurine en terre cuite anglaise, 1790-1818, décorée en émail peint à reflets argentés qui représente Saint Georges et le dragon.



Cette paire de pistolets d'officier date de 1774. La corne à poudre représente l'attaque de Québec par les rebelles en décembre 1775.



Un coffret à coutellerie en pin enrobé de cuir de la fin du XVIII^e siècle. Ce coffret est la propriété du colonel John Murray.

canadien de la guerre a pu compter sur la générosité de quelque 27 musées et dépôts d'archives et de 16 collectionneurs particuliers du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne de l'Ouest. Le musée du Nouveau-Brunswick a prêté les plus belles pièces de sa magnifique collection d'objets loyalistes. Après Ottawa, l'exposition sera en montre à Lexington (Massachusetts), puis, en 1984, au musée MacDonald de la vallée de l'Annapolis et finalement au musée du Nouveau-Brunswick. Elle aura ainsi été présentée dans quatre importantes régions loyalistes.

Prix à deux écrivains canadiens

Le prix France-Québec 1983 a été décerné à deux écrivains québécois : Gaétan Brûlotte pour son roman *Le surveillant*, et Guy Gervais pour *Gravité*.

Professeur de lettres, essayiste, dramaturge et poète originaire de Lauzon, M. Brûlotte, 38 ans, a déjà remporté les prix québécois Adrienne Choquette (pour *Le surveillant*), et Robert Cliche (pour *L'emprise*). M. Gervais, 46 ans, poète montréalais, a conçu des séries sur l'hindouisme pour la radio et la télévision québécoises.

(Le Devoir)

Jeu de 2 500 questions

Deux enfants de Vancouver, Matt Pozer, qui a sept ans, et son frère Shawn, âgé de seize ans, ont passé 500 heures, entre décembre et mai, à compiler 2 500 questions et réponses pour leur jeu destiné aux enfants âgés de cinq à douze ans.

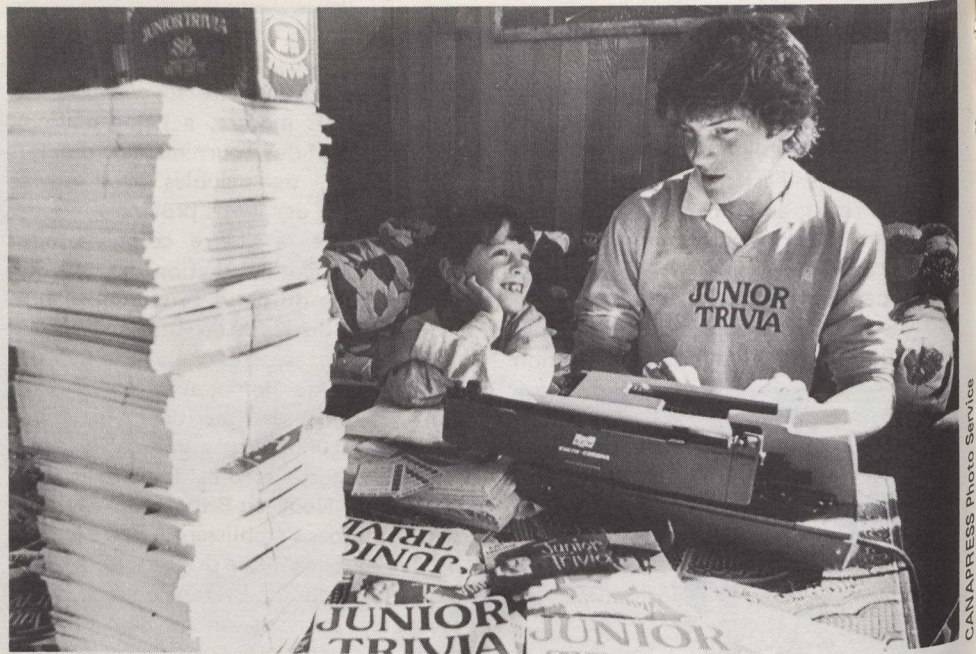
« Au lieu de regarder la télévision en rentrant chez moi, je pourrai travailler à mes questions », déclare Shawn.

Matt, pour sa part, est heureux d'avoir inventé un tel jeu.

Shawn a eu le premier l'idée de ce jeu, afin de répondre aux questions de son jeune frère.

Le jeu comporte des cartes, des dés et un système de pointage. Les cartes sont conçues pour être ajoutées aux jeux Trivial Pursuit ou Golden Trivia, qui sont, eux, destinés aux adultes.

Le jeu Junior Trivia est disponible depuis le 15 septembre dans les magasins de Vancouver.



Shawn Pozer, âgé de seize ans, et son frère Matt, âgé de sept ans, ont inventé un jeu appelé « Junior Trivia », disponible maintenant dans les magasins de Vancouver.

Nouvelles brèves

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, vient de faire sa première visite officielle au Canada. Elle a séjourné à Ottawa, Toronto et Edmonton. Elle était au Canada du 25 au 28 septembre, avant d'aller à Washington rencontrer le président Reagan. Elle est venue à Ottawa les 25 et 26 septembre puis a prononcé un discours au Canadian Club de Toronto, le 27, avant de s'envoler vers Edmonton.

Le maire Jean Drapeau, au nom de la ville de Montréal, s'est vu décerner le prix Green Survival City Award, qui la consacre ville verte en Amérique du Nord. L'Association américaine des pépiniéristes reconnaît ainsi « un intérêt soutenu en matière de conservation et de mise en valeur de l'environnement », déclare un communiqué. Cette distinction a déjà été attribuée aux villes canadiennes d'Edmonton et de Dartmouth ainsi qu'à 18 villes américaines, dont Saint-Louis, Minneapolis et Memphis.

Les exportations canadiennes de poisson en 1982 ont été les plus élevées au monde en terme de valeur, et ce, pour la cinquième année de suite, a annoncé le ministère des Pêches et des Océans. Selon les chiffres compilés par l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Canada a livré pour 1,6 milliard de dollars de poisson en 1982, soit 6 p. 100 de plus que l'année précédente.

Aviatech Inc. de Ville Saint-Laurent (Québec) et la firme française Montrichard ont conclu une entente de principe visant la création d'une société en participation dont le siège social sera situé à Montréal. Cette nouvelle compagnie fabriquera des conteneurs destinés au transport par avion d'instruments électroniques de précision, ainsi qu'à l'entreposage d'armes et de munitions dans les bases militaires.

Le réalisateur canadien Alanis Obomsawin a remporté le grand prix du premier Festival international du film arctique, qui avait lieu en juin à Dieppe (France). Les œuvres de deux autres Canadiens ont aussi été couronnées. Marc Hébert a remporté le prix Alfred Wegner, attribué à un document d'intérêt scientifique, pour son film *Kluane*, et Bill Mason a reçu le prix Jules Verne pour son film d'exploration *À la recherche de la baleine franche*.

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé, le 31 août, que M. Wu Xueqian, conseiller d'État et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, visitera bientôt le Canada. M. Wu arrivera à Ottawa le 4 octobre afin d'y rencontrer diverses personnalités gouvernementales, puis il se rendra également à Toronto et à Montréal. Cette visite donnera l'occasion au Canada et à la Chine d'examiner leurs relations bilatérales et de s'entretenir de grandes questions d'intérêt mutuel.

Le Québec bénéficiera en 1984 d'une croissance économique supérieure à la moyenne canadienne, révèlent les récentes prévisions trimestrielles du Conference Board du Canada. Les économistes de cet organisme prévoient que le taux de croissance de l'économie québécoise sera de 1,8 p. 100 cette année et atteindra 5,6 p. 100 en 1984. Dans l'ensemble du Canada, la croissance réelle de l'économie se situera respectivement à 1,9 et 5,3 p. 100 pour ces deux années. Le Conference Board précise que le Québec sera, avec l'Ontario, le principal bénéficiaire de l'augmentation attendue des dépenses de consommation au Canada.

Hebdo Canada est publié par la Direction centrale des affaires publiques, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée si vous vous adressez à la rédactrice en chef, Annie Taillefer.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Canada

ISSN 0384-2304